



KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 -1080 Bruxelles
TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)
www.kbc.com

Information aux actionnaires de KBC Groupe SA, conformément à l'article 7:129, §3, premier alinéa, 4° du Code des sociétés et des associations

Conformément à l'art. 7:129, §3, premier alinéa, 4° du Code des sociétés et des associations, les actionnaires de KBC Groupe SA trouveront en ces pages, des propositions de décision et des commentaires du Conseil d'administration concernant les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA du 7 mai 2026.

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné – y compris l'information consolidée en matière de durabilité – du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Commentaire du Conseil d'administration: en exécution de l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations, le rapport annuel sur les comptes consolidés est combiné avec le rapport annuel sur les comptes non consolidés rédigé sur la base des articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

En exécution de l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, l'information consolidée en matière de durabilité est incluse dans le rapport annuel sur les comptes consolidés. Ceci est considéré comme satisfaisant à l'obligation prévue à l'article 3:6/3 du Code des sociétés et des associations d'inclure l'information en matière de durabilité dans le rapport annuel sur les comptes non consolidés.

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Commentaire du Conseil d'administration: le rapport du commissaire sur les comptes annuels non consolidés a été rédigé en exécution des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations. Le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés a été rédigé en exécution de l'article 3:80 du Code des sociétés et des associations.

3. Prise de connaissance du rapport d'assurance du commissaire sur l'information consolidée en matière de durabilité de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Commentaire du Conseil d'administration: le rapport d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité a été rédigé en exécution de l'article 3:82/5 du Code des sociétés et des associations.

4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Commentaire du Conseil d'administration: les comptes annuels consolidés ont été rédigés en exécution de l'article 3:23 et suivants du Code des sociétés et des associations et seront présentés pendant l'Assemblée générale annuelle.

5. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, y compris l'affectation suivante du résultat:

a) 3.283.704,14 euros sont affectés à la prime bénéficiaire des membres du personnel, dont

- 2.808.456,14 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée pour les employés comme le prévoit la convention collective de travail du 20 décembre 2024 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2025;

- 475.248,00 euros à titre de prime bénéficiaire identique. Une prime bénéficiaire identique de 750 euros est attribuée à chacun des membres du personnel sans tenir compte de la condition d'ancienneté. Ce montant est proratisé en fonction de la date d'entrée en service et de départ (à l'exception des membres du personnel licenciés pour motif impérieux ou qui n'étaient pas en service le 1^{er} février 2026, qui ne perçoivent pas cette prime), en fonction du pourcentage d'occupation et en fonction des motifs de suspension assimilés ou non pour l'exercice 2025, ces règles de proratisation étant stipulées dans la convention collective de travail du 20 décembre 2024 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2025.

b) 2.022.959.364,00 euros sont affectés à titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 5,10 euros par action.*

*A la suite du versement d'un dividende intérimaire de 1,00 euro, le solde du dividende brut à verser se monte à 1.626.396.036,00 euros, , soit un dividende brut de 4,10 euros par action donnant droit au dividende.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 20 mai 2026.

6. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.
7. Proposition d'approbation de la politique de rémunération de KBC Groupe SA, qui sera disponible comme document séparé sur le site www.kbc.com.
8. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2025.
9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2025.

10. Nominations statutaires

- Sous réserve de l'approbation de la BCE, proposition de nommer madame Elisa Vlerick en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030, en remplacement de monsieur Philippe Vlerick, dont le mandat expire après l'Assemblée générale annuelle.
- Proposition de renommer madame Alicia Reyes Revuelta en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030.
- Proposition de renommer madame Christine Van Rijseghem en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030.

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les renominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct de l'administrateur nouveau proposé dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du mercredi 1^{er} avril 2026 sur le site www.kbc.com.

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site www.kbc.com (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres)

11. Proposition d'autoriser le Conseil d'administration de KBC Groupe SA, pour une période de quatre ans à compter de la date de publication de cette décision, à acquérir jusqu'à 10% des actions KBC Groupe SA sur Euronext Bruxelles ou un autre marché réglementé, moyennant une rémunération par action qui ne peut être ni supérieure au cours de clôture, sur Euronext Bruxelles, qui a précédé la date d'acquisition, majoré de 10%, ni inférieure à 1 euro.

12. Tour de table